



Secteur :  
Insertion, Logement

# Le SAVS – SAS Orsac

# Le SAVS – SAL Orsac

Services d'accompagnement à la vie sociale  
Bourg-en-Bresse - Ain



Administrateur délégué  
**Paul Gaudron**

Directeur  
**Philippe Félix**

Cadre  
**Gérard Pay**  
(chef de service éducatif)

- Le SAVS/SAS est agréé pour 60 places.

- Le SAVS/SAS est en permanence bouillonnant d'activités. Il est ouvert aux usagers tous les jours de l'année sauf le dimanche où fonctionne néanmoins une permanence téléphonique.

- Environ la moitié des usagers du SAVS/SAL sont issus du Centre psychothérapeutique de l'Ain, avec lequel la coopération est étroite. La moitié environ travaillent en ESAT.

## 1. LE SAVS – SAS Orsac (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN)

Ce service aide les personnes handicapées à vivre à domicile et accompagne leur apprentissage de l'autonomie. L'orientation est décidée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui ne précise pas de durée de prise en charge : celle-ci varie selon le projet de vie et l'évolution de la personne.

Les usagers sont âgés de 18 à 60 ans et plus.

### Un appui sur mesure

L'équipe du SAVS/SAS s'adapte aux besoins de chaque usager, y compris dans les fréquences de contact (chaque semaine, une fois par mois ou au gré des sollicitations). Le champ d'action des professionnels est large, à l'image de la mission de la structure : écoute, appui technique, aide à la gestion du budget, ouverture à la vie sociale, apprentissage de la lecture, éveil culturel, sport, activités d'éducation populaire, camps de vacances... Dans la mesure du possible, l'accès aux clubs et structures extérieures est favorisé.

L'équipe du SAVS est constituée d'une conseillère en économie sociale et familiale et d'animateurs socio-culturels, ainsi que d'une comptable et d'un chef de service. Le travail en réseau est primordial (médecins généralistes et psychiatres, travailleurs sociaux, services de tutelle, famille, bailleurs sociaux...)

## 2. LE SAVS – SAL Orsac (SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT)

Ce service accompagne les personnes sortant de milieu hospitalier (psychiatrique), de structure d'hébergement collectif ou du milieu familial à acquérir l'autonomie nécessaire à la vie dans un logement autonome.

L'orientation est décidée par la CDAPH. Une période de pré-orientation permet de s'assurer de l'adhésion de la personne au projet et d'évaluer ses capacités.

### Des pavillons collectifs à l'appartement personnel

Les usagers du SAL résident d'abord dans des pavillons disposant de parties communes. Cette première étape peut durer un ou deux ans. Dès que les capacités d'autonomie le permettent, ils emménagent dans des appartements situés en ville (Bourg-en-Bresse) occupés par deux ou trois résidents. L'étape suivante est l'occupation d'un studio (toujours géré par le SAVS/SAL et sous-loué), avant l'accès à un logement en gestion directe.

Le SAVS/SAS intervient dans la dernière phase de vie autonome.

Le SAL applique une grande souplesse dans les étapes d'hébergement et dans les durées. Autant de personnes, autant de solutions (y compris un tout premier accueil en pavillon collectif une ou deux nuits par semaine).

### Fiche d'identité

#### Historique

Le service d'accompagnement et de soutien (SAVS/SAS) est créé en 1998, le service d'accompagnement au logement (SAVS/SAL) en 2007.

#### Coordonnées

26 avenue des Anciens Combattants  
01000 Bourg-en-Bresse  
À partir de septembre 2012 :  
5 bis rue des Crêts  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. 04 74 21 49 79

#### Capacité d'accueil

SAVS/SAS : 60 places  
SAVS/SAL : 30 places

#### Personnel

SAVS/SAS : 7 ETP  
SAVS/SAL : 8 ETP

#### Budget 2010

SAVS/SAS : 0,43 M€  
SAVS/SAL : 0,54 M€



#### Financement du Conseil général

Les SAVS (SAS et SAL) sont financés par le Conseil général dans le cadre d'une convention de trois ans.